

Bureau du 17 mai 2017

Extrait du registre des délibérations

- 17-35-B Approbation du procès-verbal du Bureau du 22 février 2017
- 17-36-B Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de Communes « Riom Limagne et Volcans »
- 17-37-B Convention de partenariat de recherche/action entre l'Etablissement et l'Université Paul Valéry de Montpellier 3
- 17-38-B Convention de partenariat entre l'Etablissement et l'IRSTEA et le CEREMA
- 17-39-B Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2017
- 17-40-B Scénario complémentaire à l'étude géomorphologique de l'axe Cher dans sa traversée tourangelle
- 17-41-B Convention pour implantations d'équipement en bordure du lac de Naussac
- 17-42-B Attribution d'un financement à la Communauté de communes du Haut-Allier
- 17-43-B Autorisation de passage sur une parcelle de l'Etablissement par le Club Athlétique Langogne
- 17-44-B Occupation de parcelles de l'Etablissement par la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable et la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- 17-45-B Occupation provisoire du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest par les professeurs d'EPS du District de Roanne et l'UNSS du département de la Loire
- 17-46-B Attribution d'un financement pour la réfection du pont de Saint-pardoux (Département de l'Allier)
- 17-47-B Attribution d'un financement à la Fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- 17-48-B Attribution d'un financement à l'Office de commerce et de l'artisanat du Brivadois (43)
- 17-49-B Attribution d'un financement à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 17-50-B Attribution d'un financement à l'association Gens D'Loière
- 17-51-B Attribution d'un financement à la commune de La Ménitré (49)
- 17-52-B Affectation de crédits de reports

17-53-B Adhésion de l'Etablissement à un nouvel organisme

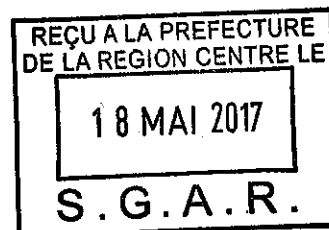
17-54-B Accroissements temporaires d'activités

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le.....**19 MAI 2017**.....
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre le**19 MAI 2017**
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRÉCHET



N° 0356